



Entrée, séjour et droits sociaux des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille

COÛT DE LA SESSION : 380 Euros TTC par personne

DURÉE DE LA SESSION : 14 heures réparties sur 2 jours

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 20 personnes

INTERVENANTS : Laurent Forté (CICADE) et Sandrine Colas (COMEDE)

Première partie :

Repères fondamentaux

- ▶ Les étrangers concernés (citoyens de l'Union européenne et membres de leur famille).
- ▶ Schéma simplifié de la protection sociale en France.
- ▶ Les principes de liberté de circulation et de droit au séjour.
- ▶ Les conditions d'accès à la protection sociale :
 - Le principe d'égalité de traitement entre français et citoyens européens.
 - La condition de résidence en France.
 - La condition d'ancienneté de présence.
 - La condition de régularité de séjour.

Deuxième partie :

L'entrée et le séjour en France des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille :

- ▶ L'entrée en France.
- ▶ Le séjour en France d'une durée inférieure ou égale à trois mois.
- ▶ Le séjour en France d'une durée supérieure à trois mois :
 - L'absence d'obligation de détenir un titre de séjour (et exceptions).
 - Les catégories justifiant d'un droit au séjour :
 - Les travailleurs et assimilés.
 - Les inactifs ayant des ressources suffisantes et une couverture maladie.
 - Les étudiants.
 - Les membres de famille.
 - Le maintien du droit au séjour.
- ▶ Le droit au séjour permanent.

Troisième partie :

Les principes de la coordination européenne des régimes de sécurité sociale.

Quatrième partie :

Aspects pratiques :

- ▶ Tableau récapitulatif sur le droit au séjour et les droits sociaux.
- ▶ Le recueil d'informations préalable à l'évaluation des droits.
- ▶ Outils et lieux ressources.
- ▶ Cas pratiques.

Dates et lieux de formation au choix :

- ▶ **25-26 juin 2020 à Toulouse**
- ▶ **10-11 décembre 2020 à Montpellier**

OBJECTIFS DE LA SESSION

- ▶ Prendre connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- ▶ Les mettre en application à travers l'étude de cas concrets proposés par les participants.
- ▶ Disposer d'une méthode d'entretien efficace lors de l'accueil du public.

PUBLIC VISE

Travailleurs sociaux, agents de l'Etat ou des collectivités, bénévoles et permanents d'associations, adultes relais, juristes ou toute personne accueillant du public ...

METHODE DE TRAVAIL

La formation proposée privilégie une pédagogie interactive basée sur une approche accessible et pratique des thèmes abordés. Elle est assurée par des juristes spécialistes et praticiens des questions traitées. Ces derniers s'appuient non seulement sur la connaissance et l'analyse des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets. Les temps d'échanges sont favorisés afin de permettre la confrontation des approches et d'expérimenter l'utilisation des textes juridiques et des outils distribués lors de la formation.

La journée regroupe 20 personnes au maximum.

SUPPORT DE FORMATION

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur ainsi que des outils méthodologiques et pratiques.

FORMATEURS

- ▶ **Laurent Forté** : Permanent du CICADE depuis 2000 - Juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.
- ▶ **Sandrine Colas** : Avocate au Barreau de Marseille, formatrice du Comede (Comité médical pour les exilés) spécialisée sur les questions d'accès aux droits des personnes étrangères.